



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rapport du groupe de travail du CNIS
Mesurer et comprendre la maltraitance des
personnes vulnérables**

Bureau du CNIS du 4 juin 2025

Un rapport qui est le produit de 18 mois de travail

- ❑ **Présentation au bureau du CNIS du 11 décembre 2024 d'un point d'avancement des travaux du GT** : rappel du mandat du 13/12/2023, du contexte (Etat généraux des maltraitances), méthode de travail du GT
 - ❑ **Un rapport qui est le produit d'un travail collectif :**
 - ❖ **Un COPIL à dimension interministérielle, très mobilisé sur la rédaction**: une présidente Geneviève Gueydan de l'IGAS ; trois rapporteurs : pour la DREES Olivier Léon puis Valérie Darriau ; pour le SSM-SI du ministère de l'Intérieur Valérie Carrasco ; pour le SSM du ministère de la Justice Yara Makdessi. L'appui du SG CNIS : Sylvie Blanc et François Guillaumat-Tailliet.
 - ❖ **Un GT qui a tenu 9 séances plénières du GT entre février 2024 et avril 2025, riche d'une composition diversifiée** : administrations centrales « métier » et stats des 3 ministères, une dimension territoriale (deux ARS, l'ANDASS), l'observatoire du SAMU social de Paris, le président de la CNS, le Haut conseil de santé publique, ONPE, des représentants associatifs (3977, UNAF, un gestionnaire), des chercheurs/ses, un représentant syndical.
-

Le plan du rapport

1. Une politique de prévention et de lutte contre la maltraitance qui s'est progressivement structurée autour d'une définition légale récente

2. Un patchwork de sources fragmentées et incomplètes

3. Trois leviers pour progresser dans la connaissance des maltraitances :

- **mettre en place** un dispositif d'observation
- **renforcer** les dispositifs de recueil des signalements
- **améliorer** les sources existantes

parties « contexte » et « état des lieux »: 3 idées-clés qui éclairent nos recommandations

- Une définition légale de la maltraitance difficile à traduire statistiquement
- Des sources (administratives et d'enquêtes) fragmentées et incomplètes
- Des progrès en cours, à prolonger

Une définition légale de la maltraitance récente, pluridimensionnelle et difficile à traduire statistiquement

Article L. 119-1 du CASF, introduit par la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance

Trois dimensions clefs de la définition légale de la maltraitance :

- ❑ **Une personne en *situation de vulnérabilité*** : des facteurs pluriels et non figés (état de minorité, maladie, handicap, grande précarité ...) / une approche statistique par « publics » nécessairement simplificatrice
- ❑ **Des *comportements maltraitants protéiformes*** : un geste, une parole, une action ou un défaut d'action qui porte atteinte au développement, aux droits, aux besoins fondamentaux ou à la santé / des types de maltraitances (physiques, sexuelles, psychologiques, financières) inégalement identifiés et tracés
- ❑ **Une atteinte qui intervient dans *une relation* de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement** : une relation victime/auteur souvent mal repérée, hormis le lien familial

Une origine des maltraitances individuelle, collective ou institutionnelle.

- ❑ **Deux acceptions de la maltraitance institutionnelle** : maltraitance subie au sein d'une institution dans le cadre d'une prise en charge/ maltraitance liée au dysfonctionnement systémique d'une politique publique (*c'est la 1ere acception qui a été retenue dans nos travaux, mais mal tracée aussi*).
-

Des sources fragmentées, incomplètes

La méthode de l'état des lieux

☐ Une approche structurée par type de publics :

- personnes mineures,
- personnes âgées, et personnes en situation de handicap,
- autres publics vulnérables

☐ Et par type de sources :

- sources transversales /sources ciblées sur certains publics
- sources administratives/enquêtes

☐ Un « patchwork » de sources éclatées et incomplètes

Les principales limites des sources administratives :

- ☐ Seulement les maltraitements portés à la connaissance de l'administration (pointe de l'iceberg)
- ☐ Traçage incomplet des situations de vulnérabilité et de la relation victime/auteur
- ☐ Couverture inégale des différentes formes de maltraitements
- ☐ Manque de données sur la situation sociale des victimes et des auteurs

Des difficultés méthodologiques et éthiques concernant les enquêtes :

- ☐ Difficultés à passer des enquêtes auprès des personnes mineures
- ☐ Difficultés à recueillir la parole de publics très fragilisés
- ☐ Biais de mémoire

Des acquis et des progrès

- ☐ Des maltraitements intrafamiliaux mieux connus
- ☐ Des questions sur les maltraitements introduites dans des enquêtes non dédiées (Autonomie, Sans domicile, VRS Santé handicap)
- ☐ Le GALI pour repérer les personnes en situations de handicap dans les enquêtes

Des angles morts liés à des défauts de repérage

- ☐ Les maltraitements dits institutionnels (au cours de prises en charge de toute nature)

Trois leviers et 17 recommandations pour progresser pragmatiquement

1. **La pierre angulaire** : **construire un dispositif d'observation** au croisement des producteurs de données, des porteurs de politiques publiques, des chercheurs et des représentants de la société civile
2. Une dimension essentielle en termes d'intervention et de connaissance : **améliorer les dispositifs de recueil et de traitement des signalements de maltraitances**
3. Avancer pragmatiquement : **mieux exploiter et améliorer les sources existantes**

Un champ difficile mais des **progrès possibles** si un cap est fixé. Deux conditions nécessaires :

- **dégager des moyens** pour consolider et développer les actions
- **un portage collectif** de priorités partagées.

1^{er} levier : mettre en place un dispositif d'observation (mais pas nécessairement un observatoire ...)

Des principes clefs :

- ❑ Construire un dispositif à dimension interministérielle, placé sous le pilotage du ministère en charge de la politique de lutte contre la maltraitance, pour couvrir de façon plus exhaustive et transversale le champ
- ❑ Prendre en compte le niveau national mais aussi l'échelle territoriale d'observation et d'action (CRSA, CDCA, ODPE...) pour intéresser les acteurs locaux
- ❑ Assurer une articulation entre la dimension « production de données » et les instances de pilotage et de concertation de la politique de lutte contre les maltraitements, pour une alimentation mutuelle
- ❑ Faciliter le lien avec la recherche pour allier dimension quantitative et qualitative dans la production de connaissances

Le dispositif d'observation peut prendre une autre forme qu'un « observatoire des maltraitements ».

1^{er} levier : mettre en place un dispositif d'observation avec une double dimension technique et stratégique

Dimension stratégique :

- ❑ Intégrer un focus sur l'amélioration de la production des données dans le suivi de la stratégie de prévention et de lutte contre les maltraitements
- ❑ Etablir un lien étroit entre le groupe producteur de données et la **formation spécialisée de la Conférence nationale de santé (CNS) relative à la maltraitance** qui va remplacer la commission Maltraitements rattachée au HCFEA.

Dimension technique - Groupe de producteurs de données

- ❑ Assurer la pleine information de tous les participants sur les projets en cours ou à venir afin de permettre la cohérence des travaux sur les sources
- ❑ Poursuivre le travail de recensement des sources, **identifier et combler les « zones d'ombre »** restantes et établir une position commune sur les priorités en la matière
- ❑ **Homogénéiser les concepts** et définitions en établissant une doctrine partagée
- ❑ Contribuer à la **diffusion** des données et à **leur compréhension**
- ❑ **Guider** dans l'utilisation des données
- ❑ Le cas échéant, assurer une **veille** sur les travaux relatifs aux maltraitements, en mobilisant les ressources documentaires des ministères.

1^{er} levier : mettre en place un dispositif d'observation (5 recommandations)

Recommandation n°1. Mettre en place **un dispositif d'observation des maltraitements**, permettant de progresser dans la production de données en lien étroit avec les instances de concertation et de pilotage des politiques de prévention et de lutte contre les maltraitements.

Recommandation n°2. Créer, sous le pilotage de la Drees, un groupe de producteurs de données associant les services statistiques ministériels concernés, l'Insee, des organismes de recherche et d'autres institutions expertes, pour contribuer à l'amélioration dans la durée, des sources relatives aux maltraitements (homogénéiser les définitions, garantir la complémentarité des travaux sur les sources, combler les zones d'ombre, communiquer sur les données produites).

Recommandation n°3. Établir des liens étroits entre le groupe de producteurs de données et **la commission de la Conférence nationale de santé (CNS)** spécialisée dans la lutte contre les maltraitements (échanges et mise en perspective sur les données, promotion de leur diffusion).

Recommandation n°4. Faire de l'amélioration de la connaissance statistique des maltraitements un objectif intégré au suivi de la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre les maltraitements**.

Recommandation n°5. Faciliter et développer **la recherche sur les maltraitements** en associant dès l'amont les chercheurs à la conception des enquêtes, en leur facilitant l'accès aux données et en développant les appels à projets de recherche (quantitative et qualitative), notamment dans le cadre de travaux post-enquêtes.

2^{ème} levier : améliorer le dispositif de recueil et de traitement des signalements de maltraitance

Une perspective à saisir : la création de cellules départementales et d'un **SI national de recueil et traitement des signalements** des maltraitements sur adultes vulnérables (loi Bien vieillir de 2024)

Recommandation 6. Associer la Drees à la conception du futur SI national de recueil de signalement des maltraitements sur adultes vulnérables, pour contribuer à la dimension d'exploitation statistique prévue par la loi.

Veiller à ce que le SI soit en mesure de produire des données nationales, départementales et régionales permettant une approche fine des maltraitements (victimes, auteurs, types de maltraitements, lieu de commission des faits).

Des dispositifs de recueil des signalements, lacunaires et très peu consolidés, qui contribuent à l'invisibilisation des maltraitements institutionnels sur personnes mineures

Recommandation 7. Clarifier les circuits de recueil et de traitement des signalements des situations de maltraitance institutionnelle concernant les mineurs pris en charge par des dispositifs sociaux ou médico-sociaux (accueil du jeune enfant, établissements pour enfants en situation de handicap, dispositifs d'accueil de l'aide sociale à l'enfance).

Expertiser les conditions d'une consolidation nationale de ces signalements pour les publics concernés, à travers un SI national ou par d'autres moyens.

3^{ème} levier : Mieux exploiter et améliorer les sources existantes

- ❑ Des marges de progression existent, à exploiter progressivement, dans le cadre d'un travail technique que le groupe de producteurs de données peut contribuer à structurer
- ❑ Des pistes à approfondir dans 3 domaines : les sources administratives, les enquêtes et les appariements
- ❑ Une conviction du GT : le caractère peu réaliste d'une « grande enquête » sur les maltraitements, sous toutes leurs formes et couvrant tous les publics (méthodologie complexe, coûts...). Deux solutions alternatives à privilégier :
 - renforcer la couverture de la « maltraitance » dans les enquêtes de victimation (par exemple, programmer une enquête VRS thématique dédiée aux maltraitements)
 - Introduire des questions sur les maltraitements dans les enquêtes non dédiées : une démarche déjà engagée et à évaluer (enquêtes Autonomie, Sans domicile, VRS Santé handicap) ➔ expertiser la faisabilité d'un « module socle » sur les maltraitements (mission à confier au groupe producteurs de données).

3^{ème} levier : Mieux exploiter et améliorer les sources existantes

(4 recommandations sur les sources administratives)

Base de données statistique des victimes de crimes et délits (SSM-SI)

Recommandation 8. Produire des analyses spécifiques sur les victimes très âgées de violences intrafamiliales, enregistrées par la police et la gendarmerie

Recommandation 9. Étudier la possibilité d'enrichir les informations sur les victimes et les mis en cause enregistrés par les forces de sécurité (bases SSMSI) par des appariements avec d'autres sources de données administratives (reconnaissance du handicap, type de logement, profession, mineur confié à l'ASE).

Olinpe : mieux tracer les situations à l'origine de la prise en charge par l'ASE, dont les maltraitements et leur continuum

Recommandation 10. Mobiliser les départements sur la refonte d'Olinpe afin d'en faire un outil départemental et national, de meilleure connaissance des parcours en protection de l'enfance et des situations de maltraitance sur mineurs.

PMSI : des travaux exploratoires prometteurs

- Repérage du syndrome du bébé secoué
- Repérage de la maltraitance physique parmi les hospitalisations d'enfants de moins de 5 ans
- Travaux européens visant à améliorer la détection de la maltraitance envers les enfants (SERENA)

Recommandation 11. Poursuivre les travaux exploratoires sur les bases de données hospitalières comme source de repérage de la maltraitance

3^{ème} levier : Mieux exploiter et améliorer les sources existantes (6 recommandations sur les enquêtes et les appariements)

Enquêtes VRS

Recommandation 13. Porter le projet d'une enquête thématique VRS consacrée à la maltraitance sous ses différentes formes, en ciblant plus spécifiquement les publics vulnérables concernés. (*nb : première année possible au plus tôt 2028*).

Recommandation 12. Poursuivre la réflexion sur l'extension du champ des enquêtes VRS aux mineurs, pour permettre de connaître la prévalence des maltraitements et mieux les caractériser.

Grandes enquêtes non dédiées à la thématique des maltraitements

Recommandation 15. Pérenniser et reconduire de façon régulière les enquêtes portant sur des publics vulnérables (enquêtes Sans domicile, Autonomie) en maintenant des questions sur les maltraitements. La formulation de ces dernières pourra être revue, selon les enseignements tirés des exploitations qui seront faites des questions posées dans les enquêtes en cours.

Recommandation 16. Promouvoir l'introduction de questions sur les maltraitements dans des grandes enquêtes de la statistique publique ciblant d'autres thématiques (santé, autonomie, victimisation). Consolider méthodologiquement cette démarche en réalisant une évaluation transversale des questions sur les maltraitements déjà introduites dans plusieurs enquêtes (Autonomie, VRS thématique, Sans domicile) et en expertisant l'intérêt et la faisabilité d'un module « socle » sur les maltraitements.

Recommandation 14. Pour affiner la connaissance des situations de maltraitance concernant les adultes vulnérables, soutenir, en complément des grandes enquêtes, des enquêtes ciblées sur des populations vulnérables (par exemple, auprès des bénéficiaires de l'APA à domicile ou de la PCH, des adultes sous protection juridique, des détenus...).

Développer les appariements

Recommandation 17. Organiser l'appariement des sources Olinpe et Justice (Wineurs et Cassiopée) pour enrichir la connaissance du parcours des jeunes en protection de l'enfance.

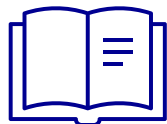
Annexes

La construction progressive d'une politique publique, avec une accélération ces dernières années

Historiquement autour des mineurs et des majeurs vulnérables : puis d'autres politiques publiques ont émergé, violences conjugales, harcèlement, discriminations...

Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance

2019 : Rapport
Pour une action
globale d'appui
à la
bientraitance



2021 : Démarche
nationale de
consensus



2022 :
Introduction
d'une définition
légale de la
maltraitance (loi)



2023 : États
généraux de la
maltraitance =>
Stratégie
nationale de la
maltraitance

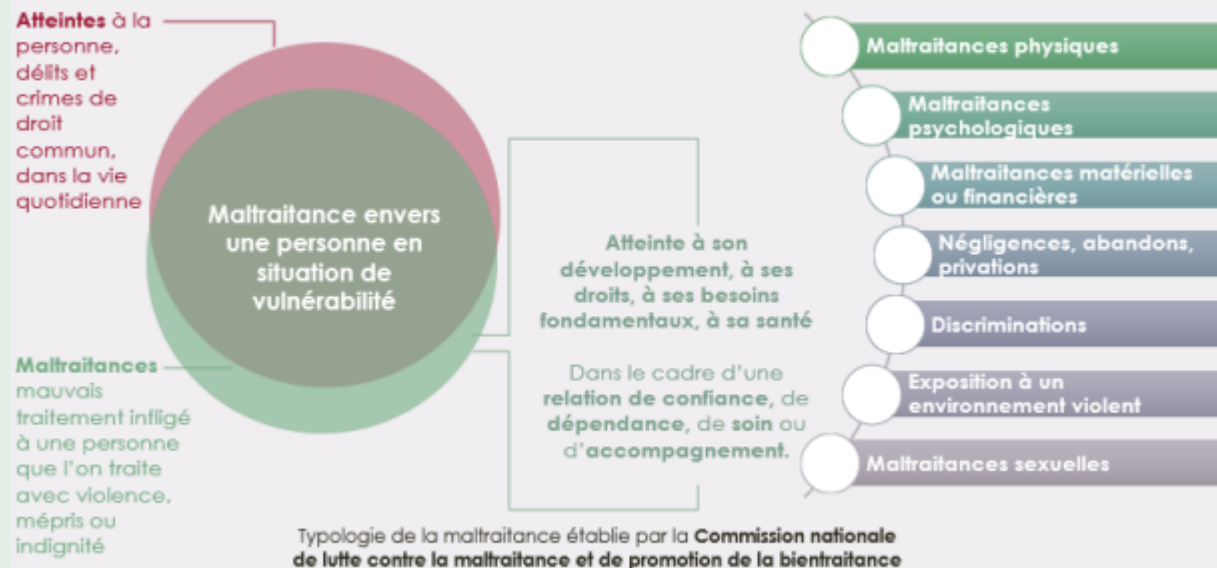


2024 : Cellules de recueil
des signalements sur
personnes majeures en
situation de vulnérabilité
(loi)



Une définition légale de la maltraitance complexe à traduire dans le champ statistique

Schéma : la définition et les dimensions des maltraitements



Source : SG du HCFEA

Un caractère multidimensionnel de la maltraitance qui demande à préciser les définitions :

- Public **vulnérable** concerné
- Comportements
- Lien auteur / victime

Sources transversales

Bases statistiques des victimes de crimes et délits du SSMSI - opérationnelle

Public

- Toute population
- ✓ Tout territoire
- Déclaration administrative
- Sexe, âge, nationalité
- Localisation géographique fine et type de lieu
- ✓ mineurs, personnes très âgées
- ✗ situation de handicap, personnes âgées vulnérables, personnes hospitalisées, détenus..

Maltraitance

- ✓ Détail de l'infraction : violences physiques, sexuelles, harcèlement, ..
- ✗ Pas de recueil hors infraction pénale enregistrée par les forces de sécurité

Liens

- ✓ Informations sur les mis en cause
- ✓ Relations intrafamiliales (auteur père ou mère), conjugales ou non
- auteur ayant autorité sur la victime, abusant de sa fonction, dépositaire de l'autorité publique
- Victime vulnérable (sans autre précision)
- ✗ Pas d'autres liens connus (ex. professionnels dans le cadre d'une prise en charge)

Bases statistiques issues de l'appliquatif de gestion des juridictions pénales : potentielle

Les données de la justice éclairent le sujet de la maltraitance par l'angle très spécifique des affaires portées à la connaissance de la justice pénale et permettent d'analyser le traitement judiciaire qui en est fait. Le SSM justice produit des bases statistiques à partir de l'appliquatif Cassiopée qui suit le traitement des affaires le long de la chaîne pénale.

Public

- ✗ Personnes victimes ou parties civiles (peu exploitables => expertise en cours)

Maltraitance

- ✓ Détail de l'infraction : violences physiques, sexuelles, harcèlement, ..
- ✗ Pas de recueil hors infraction pénale

Liens

- ✓ Informations sur les mis en cause et auteurs condamnés
- ✗ Lien victime-auteur à expertiser (notamment via les circonstances aggravantes), mais reste imprécis

Enquête annuelle de victimation VRS (Vécu et ressenti en matière de sécurité)

Public

- 18 et plus ans vivant en ménage ordinaire en France Métropolitaine + 3 DOM
- ✓ Fournit des caractéristiques socio-démographiques détaillées
- mineurs : interrogation **rétrospective limitée** (faits survenus dans la minorité)
- ✓ personnes âgées **tous âges**
- ✓ Situation de handicap (GALI + autres approches sur volet thématique Santé Handicap 2024)
- ✗ Autres personnes vulnérables

Maltraitance

- ✓ Détail des faits : violences physiques, sexuelles, psychologiques, ..
- ✓ Fréquence et durée des faits
- ✓ Type de lieu (domicile, établissement scolaire...)

Liens

- ✓ Relations détaillées entre victime(s) et auteur(s) (liens familiaux, connaissance, supérieur hiérarchique..)
- ✓ Contexte (loisirs, métier, études, sport...)
- ✓ Auteur agissant dans le cadre de ses fonctions (policier ou gendarme, médecin, enseignant...).



Nécessite cependant une expertise et l'addition de plusieurs vagues d'enquêtes pour avoir des effectifs suffisants concernant des populations de faibles effectifs (personnes très âgées, personnes en situation de handicap croisées avec l'âge, personnes vulnérables dans un contexte ou une relation spécifiques...)

Date : annuelle à partir de 2022
Auteur : SSM SI

Enquête VIRAGE

(Violences et Rapports de genre)

Public

- 20-69 ans vivant en ménage ordinaire en France Métropolitaine et 3 DOM
- ✓ Fournit des caractéristiques socio-démographiques détaillées
- mineurs : interrogation **rétrospective détaillée** (faits survenus pendant l'enfance)
- personnes âgées < 70 ans
- ✓ Situation de handicap (GALI) + Détail des limitations fonctionnelles et des « aidants »
- ✗ Autres personnes vulnérables

Maltraitance

- ✓ Détail des faits : violences verbales, physiques, sexuelles, psychologiques, ..
- ✗ aucune question relevant spécifiquement des violences dans les soins (manque d'aide, privation de médicaments....)
- ✓ Fréquence des faits
- ✓ Contexte et circonstances
- ✓ Lieu de commission (domicile, travail, espace public..)

Liens

- ✓ Relations détaillées entre victime(s) et auteur(s) (liens familiaux, connaissance, ..)
- ✓ Auteur « auxiliaire de vie » identifié (infirmier, aide soignant, aide à domicile...)
- ✗ Pas de lien direct entre le contexte de soins et la victimation

Date : 2015 en France métropolitaine – 2018 à La Réunion, Guadeloupe et Martinique
Auteur : INED

Enquête de victimation GENESE (Genre et sécurité)

Public

- 18-74 ans vivant en ménage ordinaire en France Métropolitaine
- ✓ Fournit des caractéristiques socio-démographiques détaillées
- mineurs : interrogation **rétrospective détaillée** (faits survenus avant 15 ans)
- personnes âgées < 75 ans
- ✗ Situation de handicap (GALI)
Autres personnes vulnérables

Maltraitance

- ✓ Détail des faits : violences physiques, sexuelles, psychologiques, ..
- ✓ Fréquence et durée des faits

Type de lieu

Contexte (détail pour atteintes dans le cadre du travail)

Liens

- ✓ Relations détaillées entre victime(s) et auteur(s) (liens familiaux, connaissance, ..)
- ✗ Pas de questions sur les violences dans les soins

Date : 2021
Auteur : SSM SI

Le dispositif des enquêtes autonomie

Public

- ✓ 18 et plus ans vivant en ménage ordinaire et en établissement en France Métropolitaine
- Fournit des caractéristiques socio-démographiques détaillées
- mineurs : interrogation en établissement de protection de l'enfance
- ✓ personnes âgées tous âges
- ✓ Situation de handicap (GALI)
- Autres personnes vulnérables : détenus

Maltraitance

Module de 4 questions

- (i) d'avoir fait l'objet de propos agressifs, méchants, grossiers ou méprisants,
- (ii) d'avoir été ignoré,
- (iii) d'avoir été négligé vis-à-vis de la santé ou de la souffrance psychique,
- (iv) ne pas avoir été respecté dans son rythme de vie ou son intimité.

Liens

- Relations détaillées entre victime(s) et auteur(s) (liens familiaux, connaissance, ..)

Date : 2021-2025
Auteur : Drees

Dispositif des enquêtes Autonomie : Modules de questions sur la maltraitance

Question posée: « Au cours des 12 derniers mois...	Ménages (+18 ans)	Établissements* (majeurs pouvant répondre par eux-mêmes)	Établissements de Protection Enfance (à partir de 15 ans)	Prisons
...Est-ce que des personnes vous ont mal parlé (de manière agressive, méchante, grossière, méprisante) ?	Oui, par : -Personne(s) de votre famille ou votre conjoint(e) -Intervenant professionnel -Autres	Oui, par : -Personne(s) de votre famille ou votre conjoint(e) - Professionnel (s) de l'établissement - Résident (s) de l'établissement -Autres	Oui, par : - Professionnel (s) du lieu où tu vis - Enfants ou jeunes du lieu où tu vis -Autres	Oui, par : - Détenu (e)s - Surveillant (e)s - Professionnels - famille ou votre conjoint(e)
...Vous est-il arrivé qu'on vous ignore quand vous étiez avec plusieurs personnes ?			Oui / non	
...Est-ce que des personnes autour de vous ne sont pas assez occupé de votre santé ou de votre souffrance psychique ?			Oui / non	
..Est-ce que des personnes n'ont pas respecté votre rythme de vie ou votre intimité ?				
...Avez-vous été victime de violences physiques ?				Oui, par : - Détenu (e)s - Surveillant (e)s - Professionnels - famille ou votre conjoint(e)
...Vous est-il arrivé qu'on vous menace (y compris menaces de mort) ?				
...Vous est-il arrivé qu'on vous rackette ?				
...Est-ce que le personnel de l'établissement ne s'est pas assez occupé de de vos soins d'hygiène ?		Oui / Non (le personnel de l'établissement)		
...Est-ce que le personnel de l'établissement ne s'est pas assez occupé du confort et de la propreté de votre chambre ?				

Sources propres à une population donnée

Sources propres aux mineurs

- **Champ de la protection de l'enfance**

- Enquête Aide sociale Départementale / Volet ASE (Drees)
- Snated
- Olinpe (Drees)
- Enquête Autonomie dans les établissements ASE (Drees)
- Wineurs – juridictions des mineurs (Sser)
- Parcours – PJJ (Sser)

- **Milieu scolaire**

- Enquête SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire)
- Enquête nationale de climat scolaire et de victimation

- **Milieu hospitalier**

- Le PMSI (à titre exploratoire)

L'ONPE, centre de
ressource sur la
protection de l'enfance

« Chiffrer les
maltraitements infantiles
intrafamiliaux : quels
enjeux pour quelles
données? »

Les enquêtes Aide sociale Départementale – volet ASE

Public

- ✓ Moins de 21 ans en France bénéficiant d'une mesure ASE
- Fournit des caractéristiques socio-démographiques détaillées mais agrégées

Maltraitance

- ✗ Recueil des informations préoccupantes et nombre d'enfants concernés (données fragiles)



Mesures d'aide sociale à l'enfance mises en place : pas forcément consécutives à de la maltraitance.

Liens

- ✗ Relations détaillées entre victime(s) et auteur(s) (liens familiaux, connaissance, ..)

Date : depuis les années 1980
Auteur : Drees
Public : Conseils départementaux

Olinpe : Observation longitudinale des individus en protection de l'enfance

Public

- ✓ Moins de 21 ans en France bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
- ✓ Fournit des caractéristiques socio-démographiques détaillées

Maltraitance

- ? Recueil des informations préoccupantes et nombre d'enfants concernés (données fragiles)
- ? Origine des mesures

Liens

- ? Relations détaillées entre victime(s) et auteur(s) (liens familiaux, connaissance, ..)

Perspectives d'appariements avec d'autres sources pour compléter les questionnements

Date : en cours de consolidation
Auteur : Drees depuis 2023
Public : Conseils départementaux et DPJJ

SNATED : 119 – Service national d'appel téléphonique de l'enfance en danger

Public

Maltraitance

Liens

- ✓ Jeunes pour lequel l'appelant signale un danger ou un risque de danger
 - (sexe, âge, lieu de vie)

- ✓ Type de maltraitance signalée

- ✓ Quelques informations sur l'auteur présumé



1. Toutes les informations recueillies ne correspondent pas à une situation de danger avéré.
2. Le SNATED ne constitue qu'une partie des informations recueillies par les CRIP (cellules de recueil des informations préoccupantes)

Date : ?
Auteur : GIP Enfance Protégée

Autres sources de données sur les mineurs

☐ **Enquêtes de la DEPP**

- Enquête SIVIS : Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire

=> Données agrégées à l'échelle de l'établissement / faits graves

- Enquête nationale de climat scolaire et de victimation

=> Interrogation directe des élèves: recueil atteintes subies (type d'atteintes, liens avec l'auteur)

☐ **Exploitation pour les mineurs du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)**

- Algorithme de repérage à développer

☐ **Projet européen Serena (à venir)** (améliorer la détection et prise en charge, suivi longitudinal de cohortes dans 7 pays)

Personnes âgées vulnérables et personnes en situation de handicap

- Populations principalement couvertes par les sources transversales
- **Bilan annuel des signalements de maltraitance sur personnes âgées vulnérables - 3977** : limité à l'échantillon des contacts reçus, informations sur le type de maltraitance, lieu de commission..
- **Système d'information dédié aux réclamations des usagers (SI REC)** : pas de consolidation nationale de ces informations reçues par les ARS.
- Volet thématique **VRS santé handicap**
- **Enquêtes Autonomie volet établissements** : auprès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie

Repérage du handicap par le « GALI » (*Global Activity Limitation Indicator, indicateur global de restriction d'activité*) : **Êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?**

1. **Oui, fortement limité(e)**
2. Oui, limité(e), mais pas fortement
3. Non, pas limité(e) du tout

autres adultes vulnérables

- **Pour les personnes que leur état de santé rendrait vulnérable** et qui subiraient des maltraitements dans un contexte de soin (notamment hospitalier) : repérage théorique via SI-REC des ARS puis futures cellules de recueil et SI de signalement des événements graves indésirables.
- **Personnes en situation de précarité sociale** que le mode de vie peut soustraire des champs habituels des enquêtes :
 - **Enquête Sans domicile** (Insee-Drees) : module de question plus détaillé que le module de 4 questions : violences physiques et sexuelles vols, connaissance de l'auteur, lieu de commission
 - **Enquêtes Autonomie volet prisons** (Drees) : recueil de 3 des 4 questions du module, complété par d'autres types de violence (menaces, racket, violences physiques...) et fréquence des faits.
- **Enquêtes du Samu social de Paris** : enquêtes ponctuelles qui permettent de capter des populations spécifiques (femmes hébergées en hôtel « social », chez un tiers, etc.) et d'éclairer des zones d'ombre.

Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide, dite Enquête Sans domicile

Public

- ✓ 16 et plus ans fréquentant les services d'aide.
- Fournit des caractéristiques socio-démographiques détaillées
- ✓ Personnes âgées
- ✓ Situation de handicap (GALI)
- ✓ Autres personnes vulnérables : sans domicile

Maltraitance

Questions sur les
violences physiques et
sexuelles, y compris
pendant la minorité
(voir diapo suivante)

Liens

- Relations entre victime(s) et auteur(s) (connaissance, ..)

Date : 2025
Auteur : Insee -
Drees

Enquête Sans domicile : Module de questions sur la maltraitance	
Question posée:	Individus (Plus de 16 ans)
...Avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence ?	Si oui, la dernière fois, l'auteur ou les auteurs de ce vol étaient-ils connus de vous avant les faits ? 1.Oui, connu(s) personnellement 2.Oui, connu(s) de vue 3.Non, totalement inconnu(s) La dernière fois, où cela s'est-il passé ? 1.Dans un centre ou hôtel où vous étiez hébergé(e) 2.À votre domicile ou celui d'une autre personne 3.Dans la tente ou l'abri de fortune que vous occupiez (le cas échéant) 4.Dans la rue ou un autre lieu public 5.Dans un autre endroit
...Avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violence ?	
...En dehors des vols, avez-vous déjà été victime de violences physiques ou sexuelles ?	
....Plus précisément, avez-vous été victime de violences sexuelles ?	
.. Est-ce arrivé avant vos 18 ans ?	
...Et avez-vous été victime de violences physiques (hors violences sexuelles) ?	
...Est-ce arrivé avant vos 18 ans ?	

Résumé de ce que les sources couvrent :

...plutôt bien :

- **les violences intrafamiliales sur mineurs**, portées à la connaissance des services de sécurité intérieure ou relevées rétrospectivement dans des enquêtes auprès de personnes majeures (Virage, Genese, VRS..)
- **les violences intrafamiliales des personnes en situation de handicap ou âgées** (cf Virage/ VRS / enquêtes Autonomie) ;

...en progrès :

- les maltraitements envers les personnes en situation de handicap ou âgées, commises en dehors du cercle familial;
- la maltraitance sur mineurs pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- la maltraitance des mineurs dans le cadre scolaire
- la maltraitance à l'encontre des personnes en grande précarité

...mal :

- **les maltraitements non liés à des violences** (maltraitance financière, négligences...)
- **les maltraitements en institution envers les mineurs** relevant de prises en charge de toutes natures : les enfants en bas âge (crèches, assistantes maternelles), les mineurs accueillis par l'ASE, les enfants relevant d'une prise en charge au titre de leur handicap, mais aussi les maltraitements en milieu scolaire ou extrascolaire (sport, loisirs ...).
- **les maltraitements en institution à l'encontre d'adultes** relevant de prises en charge de toute nature (mais des perspectives avec nouveau SI National).

Développer les appariements entre sources

Un champ du travail pour le groupe de producteurs de données : identifier des appariements encadrés au niveau réglementaire et sécurisés techniquement par l'Insee, entre données d'enquêtes et sources administratives ou entre sources administratives.

Pistes :

- Les bases annuelles statistiques du SSMSI pour analyser l'éventuel continuum des situations de maltraitance déclarées aux services de sécurité intérieure.
- Les bases statistiques administratives du SSMSI avec les bases de données « tous salariés » de l'Insee pour connaître la profession des auteurs, et repérer des maltraitances commises par des professionnels du soin ou du « prendre soin »
- Les enquêtes de victimation VRS et les bases statistiques du SSMSI pour disposer de données plus fiables sur les taux de plainte et analyser la possible imbrication des situations de victimes et d'auteurs de violences.
- Les bases annuelles statistiques du SSMSI avec celles de la source Cassiopée du SSM justice pour éclairer le traitement pénal de la maltraitance
- La base Parcours des jeunes suivis dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) avec Cassiopée
- Olinpe et les bases statistiques administratives du SSMSI et du SSER (Cassiopée).

Recommandation 17 : Organiser l'appariement des sources Olinpe et Justice (Wineurs et Cassiopée) pour enrichir la connaissance du parcours des jeunes en protection de l'enfance.